



LE MERCREDI 9 MARS 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 9 mars 2016, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Cécile Gauthier
Anik Morin

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Sylvain Tremblay

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le vice-président déclare la séance ouverte.

Parole au vice-président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . Souligne que la Troupe Orion de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau est récipiendaire du programme *Forces Avenir* dans la catégorie *Projet engagé*.
- . Adresse ses félicitations à l'équipe-école et aux élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour la tenue de la journée rose, journée thématique afin de contrer l'intimidation.

Parole aux commissaires

Madame Anne-Marie Arcand

- . Souligne que les 11 et 12 mars prochains, la finale régionale de l'Expo-sciences sera tenue au Campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais.
- . L'école St-Michel (G) accueillera, le 19 mars prochain, les jeux des mathématiques et de la logique de l'Outaouais.

Monsieur Raymond Ménard

- . Mentionne que 400 élèves des écoles de la CSCV ont participé au Marathon canadien de ski.

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Dépôt du budget du gouvernement du Québec : salue le réinvestissement en éducation, mais le juge insuffisant afin de pallier aux besoins réels des élèves.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Souligne la tenue des journées de la persévérance scolaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 70 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION 71 (2015-2016)



Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 février 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Carrefour culturel ESTacade par madame la commissaire Martine Caron :

- . Projet d'investissement visant la réfection de la Salle Desjardins
- . Buckingham en Fête – version Halloween

Comité culturel par madame la commissaire Martine Caron :

- . Festival du film au Cœur-des-Vallées
- . Politique culturelle

Table forêt de la MRC Papineau par madame la commissaire Martine Caron :

- . Volet éducatif du Programme d'aménagement durable des forêts : sera lancé le 31 mars prochain

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Conférence de M. Pierre Collerette (professeur à l'UQO), le 7 avril prochain à l'ESHG, sous le thème : *le rôle des réactions des parents à l'endroit de l'école ont-elles un effet sur la réussite scolaire?*

Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Éric Antoine :

- . Tableau de bord mensuel : équilibre budgétaire maintenu
- . Indice de vétusté des écoles

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 72 (2015-2016)

Attendu que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 67,9% dans l'Outaouais^a soit l'un des plus faibles au Québec;

Attendu que le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté afin de le prévenir;

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, à savoir qu'un élève qui décroche :

- gagne annuellement 15 000 \$ de moins qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit, en moyenne, sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir aux prestations d'assurance-emploi;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, etc.);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Attendu qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention, soit entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

^a Source : www.cartojeunes.ca



1833

Attendu que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

Attendu les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet :

- de mettre un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;
- d'augmenter les recettes gouvernementales provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services bonifiés pour tous;
- des citoyens et citoyennes plus engagés;

Attendu que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE la troisième semaine de février soit déclarée, à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV), comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* et de s'inscrire à titre de partenaire;

QUE la CSCV appuie la Table éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE LOI N^o 72 : LOI CONCERNANT LA SUSPENSION DES ÉLECTIONS SCOLAIRES
PARTIELLES – DEMANDE DE COLLABORATION

RÉSOLUTION 73 (2015-2016)

Attendu les démissions de MM. Maxime Hupé-Labelle, Michel Parenteau et Jocelyn Fréchette qui étaient respectivement commissaires des circonscriptions de la Rivière-Blanche (4), de Buckingham-Centre (8) et président du Conseil des commissaires;

Attendu que l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires* qui est actuellement en vigueur prévoit qu'une commission scolaire doit procéder à une élection scolaire partielle, dans un délai maximal de 4 mois après la constatation de la vacance, afin de pourvoir ce poste;

Attendu que ce Conseil des commissaires ne peut aller à l'encontre des dispositions de la *loi sur les élections scolaires* actuellement en vigueur;

Attendu que la présidence d'élection a déterminé que les trois scrutins seraient tenus le dimanche 8 mai 2016;

Attendu que le 11 novembre 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur de la Recherche a déposé le projet de *loi concernant la suspension des élections scolaires partielles*;

Attendu que ce projet de loi, s'il était adopté tel qu'il est actuellement libellé, ferait en sorte que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées devrait procéder par nomination, plutôt que de tenir des élections partielles, afin de combler les postes vacants au Conseil des commissaires;

Attendu qu'une élection scolaire partielle à la présidence est susceptible d'engendrer la tenue d'un scrutin sur l'ensemble du territoire de la CSCV, ce qui s'apparenterait à l'organisation de l'élection générale tenue en novembre 2014;

Attendu que les coûts, pour la CSCV, du scrutin tenu en novembre 2014 étaient d'un peu plus de 140 000 \$;

Attendu que depuis 2010, la CSCV a fait l'objet de compressions budgétaires de plus de 3,7 M\$ sur son budget d'environ 72 M\$, des compressions qui n'incluent pas la fin du programme de péréquation qui a réduit de 6 M\$ le montant reçu par la CSCV du gouvernement du Québec, un montant qui a dû être facturé aux contribuables de la CSCV;



1834

Attendu que ces compressions ont généré des choix douloureux qui ont eu de l'impact sur les services aux élèves;

Attendu que lors de l'adoption de son budget 2015-2016, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées n'a prévu aucune somme afin de tenir un scrutin;

Attendu que le 4 décembre 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur de la Recherche a déposé le projet de *loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*;

Attendu que ce projet de loi, s'il était adopté tel qu'il est actuellement libellé, ferait en sorte d'abolir les élections scolaires telles qu'on les connaît actuellement;

Attendu que dans un tel contexte, le Conseil des commissaires se questionne quant à l'opportunité d'investir potentiellement 140 000 \$ afin de pourvoir ces postes, via un scrutin, alors que leurs titulaires pourraient se voir dépouillés de leur poste respectif dans un horizon assez rapproché;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande aux députés de l'Assemblée nationale leur collaboration afin de statuer le plus rapidement possible quant au projet de loi 72 – *loi concernant la suspension des élections scolaires partielles*;

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au président de l'Assemblée nationale, aux leaders parlementaires des différents partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ainsi qu'au député de Papineau, M. Alexandre Iracà.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION SCOLAIRE PARTIELLE DU 8 MAI 2016 – AUTORISATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NE PAS AGIR À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 74 (2015-2016)

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire agit d'office à titre de président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires;

Attendu que la prestation de travail du président d'élection lors d'un scrutin général est estimée à environ 480 heures par le Directeur général des élections du Québec;

Attendu la demande formulée par le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, à l'effet de ne pas agir à titre de président d'élection en vue de l'élection scolaire partielle prévue le 8 mai 2016;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE le directeur général soit autorisé à ne pas agir à titre de président d'élection lors du scrutin scolaire du 8 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE D'ÉLECTION EN VUE DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DU 8 MAI 2016 – NOMINATION

RÉSOLUTION 75 (2015-2016)

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui nomme une autre personne pour le remplacer;



1835

Attendu que ce Conseil des commissaires a accordé ladite autorisation par l'entremise de la résolution 74 (2015-2016) ayant pour titre « *Élection scolaire partielle du 8 mai 2016 – autorisation accordée au directeur général de ne pas agir à titre de président d'élection* »;

Attendu que des candidatures ont été sollicitées afin de pourvoir ce poste;

Attendu que deux candidatures ont été soumises au Conseil des commissaires qui a retenu la candidature de M. Yvon Landry, à la suite d'un vote secret;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février et du 9 mars 2016;

Attendu que le président d'élection doit nommer, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, un secrétaire d'élection, tel que prévu à l'article 23 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE monsieur Yvon Landry soit nommé président d'élection dans le cadre de l'élection scolaire qui aura lieu le dimanche 8 mai 2016;

QUE monsieur Yvon Landry ait le mandat d'embaucher un(e) secrétaire d'élection afin de l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier une entente avec monsieur Yvon Landry;

QUE le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer l'entente à intervenir avec monsieur Yvon Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DES SOLS POUR DES TRAVAUX DE
DÉCONTAMINATION AU CENTRE LA CITÉ, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 76 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres public AMT-1670DS01-2 pour des services professionnels en ingénierie des sols pour des travaux de décontamination des sols au Centre la Cité, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

BlueMetric Environnement inc..... Conforme
4-41, rue de Valcourt
Gatineau (Québec) J8T 8G9

CIMA + Gatineau..... Conforme
420, boulevard Maloney Est, bur. 201
Gatineau (Québec) J8P 1E7

Englobe Conforme
900, boul. de la Carrière, bur. 100
Gatineau (Québec) J8Y 6T5

Les Consultants S.M. Inc..... Conforme
885, boul. de la Carrière, bur. 102
Gatineau (Québec) J8Y 6S6

WSP Canada Inc. (Tout le Québec) Conforme
500, boul. Gréber, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8T 7W3

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 22 février 2016;

Attendu que le comité de sélection a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme BlueMetric Environnement inc.;



1836

Attendu que le financement de ce projet provient du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de l'allocation spécifique « Terrains contaminés »;

Attendu les informations transmises aux membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie des sols pour la décontamination des sols au Centre la Cité, à Gatineau, soit octroyé à la firme BlueMetric Environnement inc. en fonction de la tarification des honoraires professionnels selon la méthode à taux horaire décrite au Décret des ingénieurs (1235-87) pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 77 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres public ALL-1440AM01-2 pour l'achat de fournitures et l'installation des équipements de cuisine au Centre de formation professionnelle Relais de La Lièvre-Seigneurie, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Cuisines Équinoxe inc. 611, de la Sablière Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T2	269 100,00 \$
Doyon Cuisine..... 8505, boulevard du Quartier Brossard (Québec) J4Y 3K4	272 418,00 \$
Sani Métal Ltée 5170, Rideau Québec (Québec) G2E 5S4	294 600,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Dampousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Les Cuisines Équinoxe inc.;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le contrat pour l'achat de fournitures et l'installation des équipements de cuisine au Centre de formation professionnelle Relais de La Lièvre-Seigneurie, à Gatineau, soit octroyé à la firme Les Cuisines Équinoxe inc. pour la somme de deux cent soixante-neuf mille cent dollars (269 100,00\$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2016-2017 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 78 (2015-2016)

Attendu les termes du document ayant pour titre : « Organisation administrative du personnel-cadre 2016-2017 »;



1837

Attendu la consultation effectuée auprès des deux associations de cadres (AQCS unité CSCV et ADÉOQ unité CSCV);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 24 février et du 9 mars 2016;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le document intitulé « Organisation administrative du personnel-cadre 2016-2017 » soit adopté tel que déposé.

Écoles		Élèves		Direction	Dir. adj.	Détenteur du poste
1	De la Montagne	105	A	0.5		
2	Aux Quatre-Vents	300		1.0		
3	Du Sacré-Cœur	431		1.0	0.5	
4	Du Ruisseau	328		1.0		
5	Saint-Jean-de-Brébeuf	248		1.0		
6	Mgr Charbonneau	178	A	0.7		
7	Saint-Michel (G) (prim./sec.)	419		0.8 0.2	0.5	
8	Du Boisé	297		1.0		
9	Saint-Laurent	434		1.0	0.5	
10	Hormisdas-Gamelin	1433		1.0	4.0	
11	Ste-Famille/Trois-Chemins	223		1.0	0.3	
12	Maria-Goretti	269	A			
13	Sacré-Cœur	87	A	1.0	0.2	
14	St-Cœur-de-Marie	127	A			
15	Adrien-Guillaume	125	A	1.0		
16	Providence	177				
17	J.-M.Robert	165		1.0		
18	St-Pie X	123	A			
19	Saint-Michel (M)	113	A	1.0	0.1	
20	Louis-Joseph-Papineau	600		1.0	1.0	
Total :				15.2	7.1	
21	Formation professionnelle			1		
22	Formation générale des adultes			1	0.5	
Total :				1.0	0.5	

Note :A Ces écoles bénéficieront d'une prime additionnelle pour désigner un enseignant responsable en l'absence de la direction de l'école.



1838

Services	Description	Détenteur du poste
A École secondaire Hormisdas-Gamelin	1 gestionnaire administratif d'établissement 1 contremaître à la sécurité	
B Ressources éducatives	1 directrice 2 coordonnatrices	
C Ressources informatiques et organisation scolaire	1 directeur 1 régisseur 1 agente d'administration	
D Ressources humaines	1 directrice 2 conseillers en gestion	
E Ressources matérielles, financières et transport scolaire	1 directrice 3 coordonnateurs	
F Direction générale	1 agente d'administration 1 secrétaire général et responsable des communications	
Total :		17 cadres

Donc, au total

Formation générale jeunes au primaire	14 cadres
Formation générale jeunes au secondaire (incluant postes A)	10.3 cadres
Formation générale des adultes	1.25 cadres
Formation professionnelle	1.25 cadres
Siège social	15 cadres
TOTAL	41.8 CADRES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DE MONITEURS NEUFS – MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS (CSPQ)

RÉSOLUTION 79 (2015-2016)

Attendu l'appel d'offre lancée par le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs en janvier 2016;

Attendu que le CSPQ a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que le CSPQ est un important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

Attendu que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;



1839

Attendu l'obligation pour les commissions scolaires de privilégier les regroupements d'achats pour les équipements informatiques;

Attendu que l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* permet au CSPQ, à l'intérieur d'un contrat à commande, d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate le CSPQ afin de se joindre à cet appel d'offres visant l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉRETRAITE GRADUELLE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 80 (2015-2016)

Attendu que le *Règlement d'emploi déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* balise la notion de préretraite graduelle;

Attendu qu'un membre du personnel-cadre de la CSCV a formellement déposé une demande de préretraite graduelle;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la demande de préretraite graduelle du membre du personnel-cadre concerné (matricule 1795) soit acceptée;

QUE le directeur général soit mandaté à signer les documents pertinents et à assurer les suivis afférents à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET PILOTE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES CORRIDORS DE SÉCURITÉ PAR LA VILLE DE GATINEAU – APPUI À L'ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (G)

RÉSOLUTION 81 (2015-2016)

Attendu que la sécurité des élèves aux abords de l'école est une priorité;

Attendu la volonté de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, et de ses établissements, de favoriser les saines habitudes de vie, notamment par l'entremise du transport actif, tel que le vélo ou la marche;

Attendu la volonté du comité de la Ville de Gatineau relatif aux corridors de sécurité d'améliorer la sécurité aux abords des écoles en créant un projet pilote dont les moyens favorisés seraient d'étudier les options suivantes :

- ajouter des panneaux de rues indiquant clairement les corridors de sécurité;
- marquer les rues et trottoirs désignés à titre de corridors de sécurité de signes distinctifs tels que des lignes de couleurs, des pictogrammes, etc.;
- peindre la limite de vitesse autorisée directement sur la chaussée;
- ajouter des panneaux radars qui affichent la vitesse réelle des voitures;
- réviser les règlements concernant le stationnement le long des corridors de sécurité;
- apporter un soutien aux initiatives favorisant les déplacements à pied ou à vélo;
- appliquer en priorité la politique de déneigement des corridors de sécurité;



1840

Attendu que l'école du Sacré-Cœur (G) a été ciblée afin d'être l'une des quatre écoles de la Ville de Gatineau pour ce projet-pilote;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie l'école du Sacré-Cœur (G) dans ses démarches afin d'être l'une des écoles où sera instauré le projet pilote concernant l'aménagement des corridors de sécurité par la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POSTES VACANTS AU COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 82 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 19 (2015-2016) intitulée : « Formation du comité exécutif pour l'année scolaire 2015-2016 – composition, durée du mandat et nominations »;

Attendu qu'à la suite de démissions, deux postes sont vacants au sein du comité exécutif;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE monsieur Éric Antoine et monsieur Richard Durocher soient nommés membres du comité exécutif pour le présent mandat;

QUE la résolution 19 (2015-2016) « Formation du comité exécutif pour l'année scolaire 2015-2016 – composition, durée du mandat et nominations » soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE RÉVISION – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 83 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 34 (2014-2015) intitulée : « Comité de révision institué en vertu de la Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève en application des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique – nominations des membres »;

Attendu qu'à la suite de démissions, deux postes sont vacants au sein du comité;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE monsieur Marc-Olivier Bisson soit nommé président du comité de révision pour le présent mandat;

QUE madame Cécile Gauthier soit nommée membre du comité de révision pour le présent mandat;

QUE monsieur Dany Ouellet soit nommé membre du comité de révision pour le présent mandat;

QUE monsieur Éric Antoine soit nommé membre substitut du comité de révision pour le présent mandat;



1841

QUE madame Martine Caron soit nommée membre substitut du comité de révision pour le présent mandat;

QUE la résolution 34 (2014-2015) « Comité de révision institué en vertu de la Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève en application des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique – nominations des membres » soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRES DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 84 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 20 (2015-2016) intitulée : « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016 »;

Attendu qu'à la suite de démissions, des postes sont vacants auprès de certains comités;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE monsieur Sylvain Tremblay soit nommé président du comité de gouvernance et d'éthique et que messieurs Richard Durocher et Daniel Cooke soient nommés membres dudit comité pour le présent mandat;

QUE monsieur Éric Antoine soit nommé président du comité de vérification (comité des ressources matérielles et financières) et que monsieur Daniel Cooke soit nommé membre dudit comité pour le présent mandat;

QUE monsieur Éric Antoine soit nommé membre du comité relatif aux ressources éducatives pour le présent mandat;

QUE monsieur Daniel Cooke soit nommé membre du comité relatif aux technologies de l'information et des communications pour le présent mandat;

QUE madame Martine Caron soit nommée membre du comité consultatif de transport des élèves pour le présent mandat;

QUE la résolution 20 (2015-2016) « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016 » soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RÉSOLUTION 85 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE monsieur Dany Ouellet, madame Martine Caron et madame Cécile Gauthier soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2015-2016;

QUE madame Anik Morin soit nommée à titre de 1^{er} substitut;



QUE monsieur Marc-Olivier Bisson soit nommé à titre de 2^e substitut;

QUE monsieur Daniel Cooke soit nommé à titre de 3^e substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS
D'ORGANISMES EXTERNES – NOMINATIONS**

RÉSOLUTION 86 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 23 (2015-2016) intitulée : « Représentants de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès d'organismes externes pour l'année scolaire 2015-2016 – nominations »;

Attendu qu'à la suite d'une démission, un poste de représentant du Conseil des commissaires est vacant auprès de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE madame Anne-Marie Arcand soit nommée représentante de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées;

QUE la résolution 23 (2015-2016) « Représentants de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées auprès d'organismes externes pour l'année scolaire 2015-2016 – nominations » soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS
ORGANISATIONNELS – NOMINATIONS**

RÉSOLUTION 87 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 25 (2015-2016) intitulée : « Représentants du Conseil des commissaires auprès de certains comités organisationnels »;

Attendu qu'à la suite de démissions, des postes sont vacants auprès de certains comités organisationnels;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE madame Martine Caron soit nommée représentante du Conseil des commissaires au CRT des cadres d'écoles ainsi qu'au CRP des administrateurs et des cadres de centre;

QUE monsieur Marc-Olivier Bisson soit nommé représentant substitut du Conseil des commissaires au CRT des cadres d'écoles ainsi qu'au CRP des administrateurs et des cadres de centre;

QUE la résolution 25 (2015-2016) « Représentants du Conseil des commissaires auprès de certains comités organisationnels » soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Question relative à la séance

Monsieur Richard Durocher

- . Souhaite obtenir plus d'informations quant à la procédure d'adjudication d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie

Monsieur Raynald Goudreau, directeur général

- . Précise les spécificités d'un appel d'offres qualitatif où un comité de sélection accorde un pointage à chaque soumissionnaire, en fonction de la grille d'évaluation préalablement retenue par opposition à un appel d'offres quantitatif où s'applique la règle du plus bas soumissionnaire conforme.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 88 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 avril 2016, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 06.

Éric Antoine,
Vice-président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général